

L'antiépistémologie de la pédocriminalité organisée : ignorance, exploitation, inaction.

Michael Salter & Delanie Woodlock

Traduction française par Jean-Pierre Salmona

Citation recommandée : *Salter, M. & Woodlock, D. (2021) The anti-epistemology of organised abuse: Ignorance, exploitation, inaction. British Journal of Criminology, forthcoming.*

Résumé : La pédocriminalité organisée, dans lesquelles plusieurs adultes exercent des violences sexuelles sur plusieurs enfants, joue un rôle important dans la production de matériel pornographique mettant en scène des d'enfants (PMSE), mais elles ont été reléguées à la marge des préoccupations criminologiques. Cet article présente les résultats d'une enquête internationale auprès de 74 adultes qui ont décrit leur victimisation infantile au cours de violences sexuelles organisées et de production de PMSE, en soulignant la relation entre la pédocriminalité organisée et l'ignorance enracinée dont elle est l'objet. L'article identifie les multiples zones, pratiques et structures d'ignorance qui empêchent la reconnaissance de la pédocriminalité organisée et plaide pour des formes stratégiques de production de connaissances dans lesquelles l'ignorance deviendrait une incitation à la recherche d'informations plutôt qu'un mécanisme de défense contre des réalités intolérables.

Mots clés : Child sexual abuse (pédocriminalité, violences sexuelles à l'égard des enfants), exploitation (exploitation), epistemology (épistémologie), ignorance (ignorance, méconnaissance), knowledge connaissance), policy (politique)

Introduction

La quantité de matériel disponible (photos et vidéos) de nature pédocriminelle (pornographie mettant en scène des enfants - PMSE - a augmenté rapidement, bien au-delà de la capacité des forces de l'ordre et des agences compétentes à en contenir le volume. Depuis 2008, le nombre de signalements aux autorités américaines a augmenté de 50 % par an (Bursztein et al., 2019), avec 21,7 millions de notifications en 2020 (NCMEC, 2021). Alors que les gouvernements envisagent une réglementation et une élaboration de politiques plus solides aux niveaux national et international, il est devenu évident que la voix et l'expérience des victimes et des survivants de la PMSE ont été largement absentes du dialogue mondial sur les réponses à donner à la PMSE. La plupart des enfants représentés dans ce matériel ne sont jamais identifiés par les autorités (ECPAT & INTERPOL, 2018) tandis que les survivants de violences sexuelles dans l'enfance qui déclarent que les faits ont fait l'objet de photos et de vidéos font face à des obstacles systémiques à la reconnaissance ou à l'accès aux soins de santé et au système

judiciaire (C3P, 2017 ; Salter, 2013). Ces obstacles comprennent un scepticisme généralisé quant à la crédibilité des enfants et des adultes qui signalent ces « violences sexuelles organisées à l'égard des enfants » ; c'est-à-dire des cas de violences sexuelles dans lesquels plusieurs adultes conspirent pour abuser sexuellement de plusieurs enfants (Salter, 2013). Depuis au moins les années 1970, les réseaux d'agresseurs sexuels d'enfants ont été identifiés comme d'importants producteurs de PMSE, mais la recherche et les réponses politiques à cette pédocriminalité organisée ont stagné face aux réactions médiatiques et universitaires (Nelson, 2016). Le scepticisme enraciné qui persiste jusqu'à nos jours n'est pas compatible avec les preuves de plus en plus solides que dans divers contextes les agresseurs sexuels d'enfants ont une propension marquée à collaborer à l'exploitation des enfants et à la production de PMSE (Cheit, 2014).

Dans cet article, nous examinons les réponses de 74 victimes de violences sexuelles organisées ayant participé à une enquête internationale sur les expériences de victimisation liée à la production de PMSE. Ces victimes représentaient près de la moitié de l'ensemble des répondants à l'enquête. En examinant leurs récits, les obstacles qu'elles ont rencontrés lorsqu'elles ont voulu divulguer les faits, et leurs descriptions de l'intervention de la justice pénale, nous situons leurs expériences lors de la production de PMSE dans le cadre plus large de l'ignorance enracinée de ces violences sexuelles organisées. L'omniprésence de l'ignorance au sujet de la pédocriminalité organisée, évidente dans notre analyse, attire l'attention sur ce que Galison (2004 : 237) a appelé « l'antiépistémologie », c'est à dire l'ensemble des processus par lesquels la connaissance est obscurcie, différée ou simplement jamais produite. L'article théorise l'antiépistémologie de la pédocriminalité organisée à l'égard des enfants, arguant que l'inaction sur cette violence est maintenue par des zones, des pratiques et des structures d'ignorance qui ont obscurci le rôle central de la pédocriminalité organisée à l'égard des enfants dans la production de PMSE (pornographie mettant en scène des enfants). Nous concluons qu'il est peu probable que l'objectif de réduction de la PMSE et d'identification des victimes soit atteint sans un réexamen du statut de la pédocriminalité organisée qui lui accorde désormais une préoccupation légitime dans le domaine de la protection de l'enfance. L'article préconise une position d'humilité épistémique dans les réponses à la pédocriminalité organisée, dans laquelle l'ignorance devrait être une incitation à la recherche d'informations et à la clarification plutôt qu'un mécanisme de défense contre des réalités intolérables.

La production de l'ignorance en matière de pédocriminalité organisée.

L'ignorance, le silence et l'incrédulité ont des rôles bien reconnus dans la facilitation des violences sexuelles à l'égard des enfants. Les agresseurs sexuels d'enfants eux-mêmes sont des producteurs prolifiques d'ignorance au sujet de leurs propres infractions. Non seulement ils nient les violences qu'ils commettent, mais ils se livrent souvent à ce que Sykes et Matza (1957) ont appelé des « techniques de neutralisation » en tentant de rationaliser leurs crimes. Les agresseurs d'enfants peuvent chercher à masquer leur infraction en niant tout préjudice causé à l'enfant, en rejetant la responsabilité sur l'enfant ou en cherchant

à discréditer ceux qui les ont accusés et, ce faisant, à requalifier les violences sexuelles qu'ils exercent comme quelque chose d'entièrement différent (Spraitz et Bowen, 2016). Ces déformations des savoirs sont amplifiées par les institutions et communautés qui emploient une variété de techniques pour minimiser et rationaliser les violences sexuelles faites aux enfants. Par exemple, l'étude de Keenan (2011) sur les violences sexuelles exercées par le clergé catholique examine comment l'Église catholique a nié et normalisé les abus du clergé au sein de structures sociales et politiques qui se prêtaient à une telle manipulation des connaissances. Il est possible que ces formes de déni reflètent le désir de protéger une organisation ou une communauté particulière tout en offrant un « mécanisme de défense pour faire face à la culpabilité, à l'anxiété et aux autres émotions perturbatrices suscitées par la réalité » (Cohen, 2001, p 5).

Dans son article fondateur sur la sociologie de l'ignorance, Smithson (1985, p 152) décrit les façons dont les forces sociales et politiques peuvent influencer les gens, ou faire pression sur eux, ou les contraindre à ne pas prêter attention à certains problèmes, à ne pas s'en informer sur eux et à ne pas traiter ces informations comme il faudrait. Dans un effort pour déstabiliser les structures d'ignorance de la pédocriminalité, le féminisme et les mouvements sociaux alliés ont souligné l'importance de « briser le silence » (Whittier, 2009), tandis que les défenseurs de la protection de l'enfance se sont engagés dans une série de processus de production de connaissances, comprenant des enquêtes de victimisation et des études cliniques conçues pour corriger l'histoire de l'inattention scientifique aux préjudices liés aux violences sexuelles à l'égard des enfants. L'opposition à ces efforts a pris la forme d'un ensemble de « jeux d'ignorance » (selon la terminologie de Smithson, 1985), ou stratégies destinées à étendre l'ignorance, ce qui inclut des défis épistémiques, ontologiques et informationnels face aux réclamations des survivants des maltraitances infantiles, de leurs défenseurs, et des chercheurs. Des enfants et des adultes se plaignant de violences sexuelles ont été accusés de souffrir de « faux souvenirs », ce qui a permis de délégitimer leur capacité à se souvenir ou à témoigner avec exactitude de leurs expériences (Campbell, 2003). L'expertise des intervenants qui accompagnent les victimes de violences sexuelles en protection de l'enfance et en santé mentale a été remise en cause par les théories de la « panique morale », qui prétendent que les membres des professions soignantes sont des vecteurs d'hystérie et de contagion sociale (Pilgrim, 2018). La nature même des « violences sexuelles à l'égard des enfants » a été contestée par des théoriciens post-structurels qui ont soutenu que le concept de ces violences et les préjudices qu'elles entraînent sont principalement ou entièrement liés au moment historique actuel (Alcoff, 1996). L'accumulation de données indiquant que les violences sexuelles à l'égard des enfants sont répandues et préjudiciables a été contredite par ceux qui affirment que ces violences sont peu courantes, pas nécessairement préjudiciables et peuvent même être bénéfiques (Dallam, 2002).

Alors que la reconnaissance professionnelle et publique croissante des violences sexuelles à l'égard des enfants a été contestée par la production active de doute et d'ignorance, un compte rendu complet des forces qui façonnent la connaissance des violences sexuelles à l'égard des enfants devrait aborder à la fois les structures épistémologiques et antiépistémologiques. L'antiépistémologie

reconnaît que les lacunes dans les connaissances et les silences dans les discours ne sont pas de simples absences mais plutôt le produit de relations de pouvoir (McGoey, 2012). Dans le cas des violences sexuelles à l'égard des enfants, Nelson (2016) identifie comment certaines formes de violences sexuelles à l'égard des enfants sont devenues connaissables en tant qu'objets d'enquête, tandis que d'autres formes restent méconnues et soumises à des processus intensifs de délégitimation et de production d'ignorance. Elle identifie spécifiquement la pédocriminalité organisée comme une lacune de longue date dans la politique criminologique, dans la pratique et dans la recherche, en raison de l'adoption généralisée du scepticisme à l'égard des signalements de violences sexuelles organisées par des enfants victimes, par des survivants adultes et par des travailleurs sociaux et des thérapeutes. Ces maltraitements organisés¹ ont été identifiés pour la première fois comme une catégorie spécifique de maltraitance des enfants dès le début des années 1970, sous l'étiquette désormais dépassée de « réseaux sexuels », alors que les enquêtes des forces de l'ordre aux États-Unis et au Royaume-Uni ont commencé à découvrir des réseaux d'agresseurs qui produisent de la PMSE (pornographie mettant en scène des enfants) (Berenbaum et al., 1984). Ces cas ont suscité une inquiétude généralisée dans l'ensemble des personnes liées à la prolifération de PMSE, qu'elle soit « visible » ou « sous le manteau » (McCarthy & Moodie, 1981). La PMSE a été criminalisée comme une catégorie spécifique de contenu illégal dans de nombreuses juridictions à la fin des années 1970 et au début des années 1980, ce qui a coïncidé avec une sensibilisation accrue du public et des réformes plus larges de la protection de l'enfance et des réponses de la justice pénale face à la maltraitance et la négligence envers les enfants.

Alors que les notifications de maltraitance d'enfants se multipliaient dans les années 1980, les autorités de protection de l'enfance aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays anglo-européens ont commencé à être confrontées de plus en plus fréquemment à des cas de maltraitance organisée, parallèlement à des plaintes concernant la production de PMSE (Bibby, 1996 ; Hechler, 1988). Face à ces violences sexuelles organisées les enquêtes et les poursuites ont dû affronter des défis communs dans toutes les juridictions. Les cas de pédocriminalité organisée étaient généralement détectés par inadvertance et accidentellement, et dans certains cas les enquêtes ont été compromises par des erreurs de procédure dues à un manque de préparation et à l'absence de protocoles spécialisés ou d'accords interinstitutionnels sur le traitement de la pédocriminalité organisée (Cheit, 2014). Dans les cas de pédocriminalité organisée il était caractéristique d'avoir des divulgations échelonnées sur un certain temps par des enfants qui rapportaient des expériences de violences liées entre elles,

¹ Le concept de pédocriminalité organisée est lié, en restant distinct, aux notions d'« exploitation sexuelle des enfants » et de « traite ». Les définitions législatives de l'exploitation sexuelle des enfants mettent l'accent sur la présence d'un paiement ou d'incitations aux violences sexuelles. De telles définitions ont fait l'objet de critiques de longue date parce qu'elles peuvent exclure les auteurs familiaux de pédocriminalité organisée malgré les preuves que les parents sont surreprésentés dans l'exploitation sexuelle des enfants prépubères (Kelly et Regan, 2000). Les définitions de la « traite » varient d'une juridiction à l'autre, ce qui a des implications importantes pour l'enquête et les poursuites en cas de pédocriminalité organisée (WeProtect Global Alliance, 2021), mais le terme a tendance à mettre l'accent sur le paiement ou l'incitation avec des limitations similaires à celles décrites ci-dessus concernant l'exploitation sexuelle des enfants.

et les organismes étaient souvent incapables d'identifier toutes les victimes et tous les auteurs soupçonnés d'être impliqués dans une affaire (Gallagher, 1998). L'existence de pratiques dites « bizarres », y compris les violences sadiques (impliquant la torture d'enfants) et rituelles (dans lesquels les délinquants violent des enfants dans le cadre d'épreuves rituelles) étaient une caractéristique particulièrement troublante (Cheit, 2014 ; Nelson, 2016). Dans les cas de pédocriminalité organisée, il était courant que les enfants divulguent des enregistrements, bien que les supports physiques (c'est-à-dire les photos et les bandes vidéo) n'aient pas toujours été récupérés par les enquêteurs. Gallagher (1998) a reconnu que saisir du matériel pornographique mettant en scène des enfants représentait un grave problème dans les enquêtes sur la pédocriminalité organisée, en raison de « la capacité et la propension des auteurs à dissimuler, supprimer ou détruire la pornographie pédocriminelle dès qu'ils ont connaissance d'enquêtes policières » (p 29).

Les commentaires universitaires et médiatiques n'ont généralement pas pris en compte la complexité des enquêtes sur les violences sexuelles organisées. Au contraire, un discours hégémonique a émergé dans les années 1990, s'étendant dans les médias de masse et les institutions, dans lequel les allégations de violences sexuelles organisées sont devenues emblématiques d'une « chasse aux sorcières » (Cheit, 2014). L'analyse des contenus médiatiques aux États-Unis et au Royaume-Uni révèle que l'attention portée par les médias aux « fausses allégations » dans les années 1990 a fini par éclipser l'ensemble de la couverture médiatique des maltraitements d'enfants, surtout de la pédocriminalité organisée (Beckett, 1996 ; Kitzinger, 2004). Les sociologues et les criminologues ont conclu que de telles allégations étaient révélatrices d'une « panique morale » (Jenkins, 1992) car « [il] n'y a, après tout, pas de réseaux pédocriminels » (Pratt, 2009, p. 70). Cette vision, considérant l'évocation d'une pédocriminalité organisée comme révélatrice d'hystérie sociale et de fabulation, a persisté jusqu'à nos jours dans les médias et les universités (Nelson, 2016). Le fait que les violences sexuelles organisées soient fondamentalement irrationnelles constitue un défi majeur. Les enfants victimes et les adultes survivants révèlent souvent des comportements sexuels et sadiques qui n'ont de sens ni pour les victimes ni pour les témoins, et ils ne les racontent pas toujours de manière linéaire et cohérente (Gallagher, 1998). En ce sens, la connaissance des violences sexuelles organisées implique une connaissance de l'irrationnel. Cependant, la connaissance est souvent amalgamée avec la rationalité, de sorte que l'irrationalité suggère un non-savoir ou un savoir sans valeur (Bernstein, 2009). Lorsqu'elle est confondue avec la « bizarrerie », comme elle l'a si souvent été dans la littérature criminologique et autre (Cheit, 2014), la connaissance de la pédocriminalité organisée est facilement confondue avec son contraire : une forme de non-connaissance, telle qu'une fraude, un canular ou une affabulation.

Assez paradoxalement, c'est au cours des années 1990 que la position sceptique sur la maltraitance organisée s'est consolidée, alors même que la vulgarisation d'Internet rendait visible l'ampleur de la demande de PMSE et la propension des agresseurs d'enfants à se mettre en réseau (Jenkins, 2001). L'une des premières opérations du Federal Bureau of Investigation (FBI) sur l'utilisation

de la technologie dans le PMSE a été l'enquête sur les réseaux criminels en ligne en 1994 appelée « Operation Innocent Images ». Ils ont constaté que les groupes organisés d'exploitation d'enfants avaient déplacé leurs activités en ligne vers des forums de discussion et des chats de discussion, à la fois pour partager la PMSE et conditionner les victimes. Le FBI a conclu qu'il avait découvert une « ... nouvelle tendance alarmante : l'exploitation sexuelle des enfants via des ordinateurs » (FBI History, n. d.). Aujourd'hui, la recherche contemporaine sur la PMSE révèle une dynamique remarquablement semblable à celle invoquée lors des allégations de violences organisées : une prépondérance de victimes pré-pubères, souvent exploitées par des parents ou des membres de la famille connectés à de plus importants réseaux d'agresseurs, et la présence de violences « insolites » avec tortures (C3P, 2017 ; Seto, Buckman, Dwyer et Quayle, 2018). Même les violences rituelles, sans aucun doute les plus controversées lors des divulgations de violences sexuelles organisées, ont été lors de poursuites corroborées avec des affaires de maltraitance d'enfants qui incluent la fabrication de PMSE (par exemple Morris, 2011). Un examen des données sur les arrestations aux États-Unis pour les cas de violences sexuelles impliquant plusieurs auteurs et facilitées par la technologie a mis en évidence d'une part la persistance d'une pédocriminalité organisée au sein de familles et de communautés jusqu'à l'ère d'Internet, et d'autre part l'émergence de réseaux pédocriminels formés au travers des connexions en ligne (Wolak, 2015). Cependant, les preuves de violences sexuelles organisées ne sont pas encore une thématique qui soit un sujet légitime d'enquête criminologique. Au contraire, les domaines de connaissances adjacents continuent de croître - par exemple une attention considérable a été portée à l'exploitation en ligne ou au « grooming » dans la rue - abordant des dimensions particulières de la pédocriminalité organisée, mais rassemblant rarement les preuves dans une image holistique qui englobe l'intégralité du phénomène.

Plus généralement, en l'absence d'informations sur la pédocriminalité organisée - ou peut-être plus précisément, en présence d'une ignorance des violences sexuelles organisées - les réponses à la prolifération de la PMSE et de l'exploitation sexuelle manquent d'informations pertinentes sur un modèle important de violences sexuelles à l'égard des enfants. L'objectif de cet article est d'examiner les scénarios spécifiques de production de PMSE identifiés par les 74 victimes de violences sexuelles organisées dans l'enquête C3P (C3P, 2017), en mettant l'accent sur leurs expériences au moment des violences, de leur divulgation, de la recherche d'une aide et lors de l'enquête criminelle. Ce faisant, l'article développe une antiépistémologie de l'abus organisé, reconnaissant l'impact de l'ignorance et du doute sur les expériences des répondants à l'enquête, et décrivant des stratégies épistémiques pour reconnaître et traiter les multiples formes d'ignorance qui ont un impact sur la recherche et sur les enquêtes concernant ces violences sexuelles organisées.

Méthodologie

Le rapport est basé sur des données quantitatives et qualitatives tirées de 74 réponses à un sondage de survivants d'activité pédocriminelle organisée (C3P, 2017). C3P est un organisme de bienfaisance enregistré, voué à la protection et à

la sécurité des enfants, qui gère Cyberaide.ca, la ligne d'alerte officielle du Canada pour signaler l'exploitation sexuelle en ligne et les images et vidéos illégales d'enfants. C3P a conçu et distribué l'enquête en ligne via les médias sociaux et par e-mail aux principales organisations non gouvernementales internationales et parties prenantes dans la réponse à la PMSE. L'enquête a été disponible en ligne à partir de janvier 2016 et 150 réponses avaient été reçues en juillet 2017. Le C3P a publié une analyse approfondie de ces données dans un rapport de recherche accessible au public (C3P, 2017). Les 74 survivants de violences sexuelles organisées ont été identifiés grâce à une analyse de leurs réponses en texte libre aux questions du sondage. Dans son rapport, le C3P (2017, p 74) explique que « le thème [de la maltraitance organisée] ressort naturellement des réponses reçues ». Le premier auteur a été approché par le C3P qui lui a demandé de procéder à une analyse secondaire de ces données.

L'approbation institutionnelle de cette étude a été reçue du comité d'éthique de la recherche humaine de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud en Australie (HC190490), et le premier auteur a entrepris une analyse des données sur les violences sexuelles organisées en 2019 alors qu'il était chercheur résident au C3P. L'enquête a été conçue pour recueillir des données démographiques (nationalité, âge) et des critères d'inclusion (en particulier, être âgé de plus de 18 ans et avoir subi des violences sexuelles ayant donné lieu à un enregistrement dans l'enfance), avant d'aller poser une série de questions facultatives sur le vécu au moment des violences, de leur divulgation, de toute implication avec un service de protection de l'enfance ou avec la police et lors des poursuites pénales ou civiles, le ressenti lors des soins en santé mentale, et l'impact à long terme de la PMSE et des violences sexuelles subies dans l'enfance. Certaines questions n'exigeaient qu'une réponse par oui ou non, d'autres fournissaient des options à choix multiples, mais la plupart des questions permettaient à la personne de répondre à la question dans ses propres mots et dans sa langue. L'enquête a été rendue disponible en anglais, français, néerlandais et allemand, et les réponses ont été traduites en anglais pour analyse.

L'équipe d'analystes du C3P a entrepris une analyse statistique des questions clés, qui sont présentées ci-dessous sous forme de fréquences simples. Le premier auteur a importé le texte des 74 réponses à l'enquête sur les violences sexuelles organisées dans NVivo, un logiciel d'analyse de données qualitatives, qui permet aux chercheurs d'attribuer des « codes » à des lignes de texte. Les réponses à l'enquête ont ensuite fait l'objet d'une analyse thématique visant à identifier les similitudes et les différences entre les expériences et les descriptions des participants (Braun et Clarke, 2006), en mettant l'accent sur les scénarios et les incidents de production de PMSE et de pédocriminalité organisée, le comportement des auteurs et les stratégies, les modèles de divulgation et de non-divulgation et les expériences d'intervention (y compris les enquêtes policières et les poursuites). Après un bref aperçu de la démographie des participants, ces thèmes sont présentés ci-dessous, en mettant l'accent sur leurs implications pour la politique et la pratique de la justice pénale et pour le soutien aux victimes. Les participants à l'enquête sont identifiés en fonction de leur identité de genre, de leur

tranche d'âge et de leur pays de résidence, mais nous avons veillé à ce que les participants ne soient pas identifiables.

Résultats

La majorité des victimes de violences sexuelles organisées (87 %) se sont déclarés être des femmes, 9 % se sont déclarés être des hommes, tandis que 4 % n'ont pas répondu à la question sur le sexe. 49 % des participants vivaient aux Pays-Bas au moment des violences, 24 % vivaient en Allemagne, 10 % ont mentionné plus d'un pays européen, 8 % vivaient aux États-Unis et le reste a mentionné d'autres pays ². 28 % avaient entre 18 et 29 ans, 30% entre 30 et 39 ans, 31% entre 40 et 49 ans et les 11% restants étaient âgés de 50 ans ou plus. Dans l'ensemble, les participants à l'enquête ont signalé de très graves violences sexuelles qui ont commencé dans la petite enfance et ont persisté pendant une longue période. 82% de la cohorte ayant subi des violences sexuelles organisées ont déclaré avoir commencé à subir des violences sexuelles avant l'âge de quatre ans et 47% ont déclaré que les violences sexuelles ont continué après l'âge de 18 ans. 8% des répondants ont indiqué que des violences sexuelles étaient en cours au moment de l'enquête ³. Les répondants au sondage vivaient avec un niveau élevé de maladie et de détresse psychiatriques, 68 % (n = 50) déclarant éprouve des troubles dissociatifs ou en avoir reçu le diagnostic, le plus souvent un trouble dissociatif de l'identité ⁴. 60 participants ont répondu à une question facultative sur leur participation à un emploi rémunéré, 50 % déclarant qu'ils étaient trop malades pour travailler et 22% qu'ils avaient de la difficulté à garder un emploi.

Scénarios de pédocriminalité organisée

La maltraitance familiale organisée

82 % des participants ont décrit des violences sexuelles organisées ayant commencé dans leur famille. Le plus souvent, ils ont décrit l'implication de leur père, ou de leurs père et mère, au sein d'un réseau d'agresseurs qui comprenait généralement la famille élargie, les « amis » de la famille et d'autres agresseurs. Pour un certain nombre de participants, il apparaît que la production de PMSE et le trafic d'enfants étaient une source importante de revenu familial. Ils ont raconté que leur père et/ou leurs deux parents n'étaient pas émotionnellement impliqués

² La répartition géographique des participants reflète probablement la différence d'efficacité des stratégies de recrutement dans les sondages d'une juridiction à l'autre plutôt qu'une concentration spécifique d'activités de pédocriminalité organisée dans un pays.

³ La poursuite des violences sexuelles à l'âge adulte par le même groupe d'agresseurs ou un groupe similaire est couramment rapportée parmi les adultes qui divulguent des violences sexuelles organisées (Salter, 2017)

⁴ La dissociation fait référence à la séparation de processus psychologiques qui sont normalement liés et est comprise comme une adaptation psychologique à la désorganisation de l'enfance entre liens familiaux et traumatismes. Le trouble dissociatif de l'identité est un résultat courant de la maltraitance et de la négligence précoces et extrêmes des enfants et se caractérise par deux ou plusieurs états de personnalité distincts qui exercent de manière récurrente un contrôle sur le comportement d'un individu, ainsi qu'une amnésie pour les événements de la vie qui ne peuvent être expliqués par un oubli ordinaire (ISSTD, 2011).

ou intéressés par leurs enfants en dehors de leur rôle dans la production de matériel pornographique. La citation suivante était typique d'un tel dispositif :

Il n'y avait pas de vie de famille traditionnelle. Le contact avec nos parents était principalement caractérisé par la violence ou alors nous étions laissés seuls pendant que nos parents faisaient quelque autre travail. En principe, toute la vie familiale était influencée par la violence. Les violences sexuelles étaient planifiées à la table de la cuisine comme d'autres familles planifient une excursion familiale. Nous recevions des instructions sur ce que nous aurions à faire. (Femme, la trentaine, Allemagne)

D'autres participants ont décrit des arrangements plus ponctuels dans lesquels leurs pères les maltrahent à la maison et les rendaient régulièrement disponibles pour être maltraités dans d'autres contextes. De tels arrangements étaient parfois camouflés aux mères qui, par ailleurs, n'étaient pas au courant des violences sexuelles ni de l'exploitation subies par leur enfant.

Mon père était simplement à la maison quand il me mettait au lit, il me violait ensuite, depuis aussi longtemps que je m'en souviens. Et parfois, tôt le matin, il m'emmenait avec lui dans sa camionnette de travail dans des endroits où il y avait d'autres hommes. J'étais violée là-bas. Quand j'avais 11 ans, j'ai été parfois emmenée dans un grenier et mise sous des lumières intenses (projecteurs), puis des hommes avançaient vers moi. Toutes sortes de choses flashaient, des photos, des films. Et puis ils me faisaient faire toutes sortes de choses, comme une pute. Il y a tellement de honte, une angoisse profonde en moi. Rester silencieuse. (Femme, fin quarantaine, Pays-Bas)

Un sous-ensemble (n = 4) a indiqué que l'agresseur principal était un oncle (trois participants) ou un frère (un participant) avec lequel les violences ont eu lieu à l'insu de leurs parents. Par exemple, une femme des Pays-Bas dans la vingtaine a décrit comment son oncle l'avait maltraitée lorsqu'elle était enfant sous prétexte de l'emmener en excursion ou de venir la chercher avant et après l'école. Plus âgée elle a dit « mes parents travaillaient tous les deux à temps plein et c'était plus facile pour lui de venir me chercher ou de venir chez moi parce que mes parents travaillaient ». Elle a poursuivi en expliquant :

J'ai été présentée/offerte à des hommes inconnus. Enfant, je ne pouvais probablement pas exactement comprendre de quoi il s'agissait, mais en tant qu'adulte je soupçonne que ce sont ses contacts du monde de la pédocriminalité qui m'ont emmenée ou ont été autorisés à m'utiliser peut-être en échange d'un paiement... chez lui, chez moi, dans son garage, dans un espace improvisé à quelques kilomètres de chez lui, dans des maisons de différents hommes (contacts de mon oncle), dans la voiture.

Dans ses réponses au sondage, cette participante a déclaré que sa mère lui avait dit depuis qu'elle soupçonnait les mauvais traitements, mais qu'elle ne savait pas comment affronter son propre frère. Dans les rapports des survivants les familles sont apparues systématiquement comme des sites d'exploitation organisée et souvent sadique, intégrés dans des économies criminelles plus larges

dans lesquelles des profits importants et d'autres gains pourraient être tirés de la production de PMSE.

Maltraitance organisée extrafamiliale

Un petit groupe de survivants (n = 9) a décrit des violences sexuelles extra-familiales organisées par des hommes du quartier (n = 3), une baby-sitter (n = 2), un ami de la famille (n = 2) et un prêtre (n = 1). Ces survivants ont déclaré avoir été ciblés de manière opportuniste par un délinquant qui, convaincu que son crime ne serait pas découvert, a vendu l'enfant à un groupe d'hommes plus important. Par exemple, une femme des Pays-Bas, maintenant dans la trentaine, a décrit avoir été abusée sexuellement entre six et treize ans par un prêtre local et ses amis. Compte tenu du statut du prêtre dans la communauté, « ce fut un honneur d'être choisie par lui pour faire de petits voyages » et elle a été emmenée dans une villa proche en vue de produire de la PMSE (pornographie mettant en scène des enfants). Elle recevait des instructions spécifiques du prêtre sur la façon de poser et d'agir pendant l'enregistrement des vidéos, alors qu'on lui faisait voir des scènes de pornographie d'adultes. Elle a conclu que cet enregistrement de violences sexuelles avait été fabriqué sur commande :

Il a gagné de l'argent avec ces vidéos, mais je n'ai compris que plus tard qu'il les avait vendues. Je devais sourire gentiment et « faire comme si j'aimais ça comme ces femmes dans le film » parce que c'était ce que les hommes qui auraient ces vidéos voulaient voir. Parfois, ils ne voulaient pas du tout voir une femme adulte faire semblant mais voulaient des pleurs, le plus possible. Je n'avais donc qu'à livrer ce qui m'était demandé. Et c'est la raison pour laquelle j'ai vite compris que c'était destiné à d'autres personnes. (Femme, début des années 30, Pays-Bas)

Les réponses à l'enquête ont suggéré que, dans certains cas, un traumatisme antérieur augmentait le risque d'être victime de pédocriminalité organisée. Par exemple, un homme survivant a décrit de multiples incidents de maltraitance infantile, y compris des délits opportunistes commis par une baby-sitter et un ami de la famille, survenus avant les maltraitances organisées. Adolescent, il a été présenté à un autre délinquant par un camarade de classe. Ils se rendaient au domicile du délinquant pour jouer à des jeux vidéo, fumer de la marijuana et boire de l'alcool. Les violences ont eu lieu au domicile du délinquant, y compris des photographies nu. Le survivant a déclaré que « le délinquant était ami avec d'autres pédocriminels qui lui rendaient visite, et il leur rendait visite chez eux, et parfois j'y étais emmené ». Il a décrit comment le réseau de délinquants s'est assuré de son silence :

Ils ont joué avec mes émotions et mes sentiments de culpabilité ; je ne devais en parler à personne, sinon le délinquant aurait des problèmes. Et c'est quelque chose que vous ne voulez pas avoir sur la conscience quand vous êtes un adolescent car après tout c'est votre ami, qui vous fournit de la nourriture, de l'argent et des voyages. Et qui est devenu un ami de notre

famille et de notre famille élargie. C'était un piège émotionnel, un étrangement. J'ai été tellement manipulé que je me suis dit : ce qu'il veut (exercer des violences sexuelles) est bien et en parler est mal... car cela créerait des problèmes. (Homme, fin quarantaine, Pays-Bas)

Les circonstances familiales peuvent également contribuer à la vulnérabilité d'un enfant vis à vis d'une exploitation extrafamiliale. Par exemple, une survivante a décrit que sa mère est tombée malade alors qu'elle avait sept ans, et que sa famille s'est arrangée pour qu'un voisin vienne la chercher à l'école. Il l'emmenait ensuite dans un parc du voisinage où il l'agressait sexuellement. Ces violences sexuelles ont ensuite persisté pendant toute la durée de la maladie de sa mère sans impliquer d'autres agresseurs. Cependant, à l'âge de douze ans, elle a entamé une relation avec un garçon du coin, qu'elle décrit comme un « petit ami », qui était utilisé pour recruter des enfants pour un réseau pédocriminel. Elle décrit ensuite sept ans d'exploitation sexuelle qui comprenait la production de PMSE, se retrouvant éloignée de sa famille qui n'avait pas détecté les violences sexuelles qu'elle avait subies.

Les défis liés à la révélation des faits en tant qu'enfant

Parmi l'échantillon qui a répondu à une question facultative sur la révélation des faits (n = 60), près d'un tiers (31 %) ont déclaré avoir parlé des violences sexuelles subies en tant que mineur. Cependant, ces violences n'ont cessé après révélation que pour un tiers de ce groupe. Dans les questions ouvertes, les survivants ont parlé de leur réticence à révéler les faits en tant qu'enfants et du fait que ces révélations ne les ont pas protégés.

Le pouvoir des délinquants

Dans le contexte de la maltraitance familiale organisée, c'était les adultes dont les victimes étaient les plus proches – les parents – qui étaient également responsables de leur maltraitance, ce qui présentait des obstacles majeurs à toute révélation. Les victimes étaient attachées à leurs parents mais en avaient très peur. Les parents agresseurs exerçaient sur elles une autorité socialement légitimée de sorte que parler était difficile et dangereux. Dans l'extrait suivant, une survivante a suggéré qu'elle avait tenté de parler plusieurs fois dans son enfance, mais qu'elle n'avait pas été crue parce que sa famille avait convaincu les autres qu'on ne devait pas la croire :

J'essayais de le dire aux enseignants et au médecin, mais ma famille les avait si bien convaincus que j'étais une enfant terrible que personne ne me croyait. Ce n'est qu'après ma dépression à la suite de la naissance de mon enfant et la dernière fois que j'ai essayé de me suicider que mon nouveau médecin m'a crue et m'a envoyé directement chez une psychologue qui m'a aidée. (Femme, début des années 40, Pays-Bas)

Une survivante allemande a décrit son inquiétude lorsqu'elle était enfant alors que son école faisait circuler le numéro d'une ligne téléphonique pour les enfants maltraités. Autant elle voulait appeler ce numéro, autant elle avait peur que ses parents sexuellement violents puissent trouver le numéro sur sa facture de

téléphone ou dans les numéros enregistrés. Elle ne voyait pas bien comment cette ligne téléphonique pourrait l'aider à échapper à la pédocriminalité organisée orchestrée par ses parents. Et en fin de compte, elle n'a jamais appelé.

Il y avait la hotline pour les enfants maltraités. À l'école, ils disaient que le numéro de téléphone ne serait pas indiqué sur la facture de téléphone. Pendant tout ce temps, je me suis posé des questions sur l'affichage sur le téléphone, s'il y serait ensuite stocké dans les derniers appels et si oui, comment on pourrait le supprimer. Je n'ai pas eu le courage de demander. De plus, je ne comprenais pas comment des gens pourraient nous aider par téléphone. (Femme, début de la vingtaine, Allemagne).

La divulgation des faits est depuis longtemps une référence importante dans les enquêtes de protection de l'enfance et de justice pénale sur les violences sexuelles à l'égard des enfants, mais parler était une entreprise extrêmement difficile pour les participants à l'enquête. Non seulement ils risquaient la destruction de leur cellule familiale et la perte de leurs liens avec leurs parents, mais ils avaient souvent fait l'objet d'une campagne de terreur afin de les empêcher de parler. Les thèmes clés des menaces, de la violence et du chantage sont approfondis dans les sections suivantes.

Menaces et violences

Le groupe de survivants a été largement menacé pour leur faire garder le silence et les contraindre à continuer à subir des violences. Les menaces les plus courantes mentionnées par les survivants était des menaces de mort, suivies de menaces dirigées vers d'autres membres de la famille ou d'autres enfants. Ils ont mentionné avoir été témoins de meurtres d'animaux de compagnie et d'autres animaux. On avait montré dans ce contexte des photos d'enfants morts et mutilés à une survivante.

Si je n'étais pas décidée à coopérer correctement, des mesures s'ensuivraient. On m'a montré des photos d'enfants horriblement mutilés. Plus tard, j'ai compris qu'il s'agissait peut-être de photos prises à d'autres fins. Mais ils les ont présentées de façon à faire croire que c'étaient des photos d'enfants qu'ils avaient agressés et qui ne les avaient pas bien écoutés. (Femme, début des années 40, Pays-Bas)

Les survivants ont décrit des expériences de torture dans leur enfance, y compris des décharges électriques et la privation de nourriture et d'eau s'ils ne se conformaient pas aux demandes des agresseurs. Le refus d'obéir pouvait avoir comme résultat que les agresseurs s'en prennent à un autre enfant :

Plusieurs fois, un autre enfant a également été choisi et j'ai dû regarder comment l'enfant était violé et torturé, et on m'a dit que tout était de ma faute. Ensuite, ils m'ont également montré les vidéos des violences sexuelles. La plupart du temps, je ne supportais pas de voir qu'un autre enfant était torturé à cause de moi et ensuite j'ai tout fait « volontairement ». (Femme, début des années 20, Allemagne)

L'horreur et la peur de l'enfance ont suivi les survivants jusqu'à nos jours et ont été une garantie efficace de leur silence. À l'âge adulte, les participants continuaient de craindre pour leur sécurité :

Mon agresseur disait qu'il était comme Dieu et qu'il pouvait me voir partout où j'allais. Si je parlais, il tuerait ma famille et il ne resterait plus personne pour me protéger. Il serait libre de me maltraiter sans aucune retenue... Oui, je suis encore terrifiée par lui aujourd'hui. (Femme, début des années 40, Canada)

Ces menaces et ces violences avaient pour but de contrôler et de réduire au silence les enfants dans le contexte de l'exploitation sexuelle, mais le degré de traumatisme révélé par les participants à l'enquête suggère que les groupes de délinquants avaient une forte intention de traumatiser les enfants. L'enfance de ces victimes a été caractérisée principalement par la peur pour leur vie, peur qui les a suivis jusqu'à l'âge adulte et est restée vivace puisque, dans la plupart des cas, leurs agresseurs n'avaient pas été identifiés ni inculpés par la police.

Honte et peur liées aux enregistrements des viols

Les personnes interrogées ont décrit l'enregistrement des viols avec une **honte** profonde honte, en ayant peur que n'importe quel individu, y compris un policier, puisse voir ces images. Ces images capturaient non seulement des violences sexuelles, mais aussi des actes qu'on les avait forcés à faire, et d'autres actes destinés à engendrer des sentiments de complicité et de culpabilité. Une survivante a expliqué :

Si les agresseurs vous poussent à jouer le rôle de l'agresseur (c'est-à-dire qu'ils vous obligent à abuser vous-même des autres), vous êtes encore plus susceptible de garder le silence, car vous vous sentez finalement plus un agresseur qu'une victime. Si en plus ils vous ont filmé, alors vous devenez totalement muet. (Femme, mi-trentaine, Belgique)

Dans l'extrait ci-dessous, une survivante a parlé de sa peur que, si elle révélait ces violences, d'autres verraient des images dans lesquelles elle était forcée de feindre le plaisir. Parfois, l'expérience de la violence était physiquement agréable. Comme beaucoup d'autres survivants, elle a supposé que des tiers, une fois exposés à ses images, conviendraient qu'elle était aussi gravement dépravée que les auteurs le prétendaient :

Je pensais que tout le monde verrait alors à quel point j'étais dépravée. Nous devons également imiter des orgasmes et cela me faisait penser qu'on penserait que j'étais à blâmer. C'était très déroutant d'éprouver aussi du plaisir. Vous apprenez à utiliser votre corps pour qu'il vous fasse le moins mal possible et même qu'il vous procure du plaisir, et puis c'est là, enregistré sur un film. (Femme, début des années 40, Pays-Bas)

Les auteurs étaient conscients de la honte que les victimes ressentaient à propos des images et utilisaient cette honte pour les contrôler et les manipuler. Ils menaçaient de publier des images si les victimes ne faisaient pas ce qu'ils voulaient, ou si les victimes parlaient. Accablées par l'humiliation et le sentiment d'être impliquées dans leurs propres viols, les survivantes disaient avoir refusé de

parler, et même dans certains cas avoir dissimulé des preuves des violences qu'elles avaient subies. Cette survivante est allée jusqu'à supprimer les images après la mort de son père :

Après que l'auteur principal est décédé et que j'ai aidé à ranger ses affaires, j'ai trouvé les enregistrements des viols sur son ordinateur - je ne comprends pas à ce jour pourquoi j'ai regardé son ordinateur. Dans ma panique, j'ai supprimé son disque dur mais j'ai compris clairement ce qui s'était passé et que cela avait été enregistré et distribué. (Femme, fin vingtaine, Allemagne)

Comme mentionné précédemment, il peut être très difficile pour les forces de l'ordre de localiser la PMSE produite dans des cas particuliers de violences sexuelles organisés, en raison de la propension des auteurs à cacher ou à détruire des preuves (Gallagher, 1998). Cependant, ces réponses à l'enquête soulignent un défi supplémentaire, à savoir que les victimes peuvent être fortement motivées pour dissimuler les PMSE produites durant les viols qu'elles ont subis, en raison de leur caractère profondément traumatisant.

Cultures sociales et institutionnelles de l'ignorance

Bien qu'ils aient grandi dans différents pays et à des âges variés, tous les participants ont été maltraités dans un milieu social et juridique dans lequel la pédocriminalité organisée n'était pas nommée ni comprise comme telle. En conséquence, ils ont eu peu d'occasions de divulguer de manière significative les détails des violences qu'ils ont subies, et ils n'ont pas jamais été questionnés d'une façon qui aurait pu les amener à révéler l'ampleur de leur exploitation. Certaines survivantes ont déclaré qu'elles auraient parlé à quelqu'un des viols et des enregistrements si quelqu'un avait pensé à le leur poser la question. Une Canadienne dans la vingtaine a déclaré :

J'y pensais [au fait d'en parler] tous les jours. Si les enseignants ou quelqu'un avaient été plus impliqués avec moi et avaient eu un lien avec moi, m'expliquant d'emblée ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Soyez un peu plus directs, assurez-vous que les enfants comprennent réellement ce que vous leur enseignez et qu'ils n'auront pas d'ennuis. Plus rassurant. Si j'avais eu une bonne relation avec quelqu'un et s'il on m'avait posé des questions directement, j'aurais peut-être parlé, si j'avais pu penser qu'on me croirait. L'enfant semble devoir apporter des preuves pour être cru, au lieu d'être cru jusqu'à la preuve du contraire.

Ces extraits soulignent l'importance d'interroger directement les enfants sur leur sécurité et leur besoin de soutien. Cependant, d'autres survivants ont dit qu'ils avaient refusé de divulguer les viols qu'ils avaient subis lorsqu'ils avaient été interrogés directement dans leur enfance. C'était en partie par peur, mais aussi du fait de la dissociation. Lorsqu'il est impossible d'échapper à la maltraitance, l'enfant peut y faire face en ayant l'impression que ce n'est pas lui mais quelqu'un d'autre qui subit les violences ; il compartimente ses souvenirs de maltraitance afin de pouvoir fonctionner dans sa vie de tous les jours. Dans la citation suivante, une survivante a décrit le problème dans lequel un enfant gravement maltraité ne peut apprendre à l'école que s'il « n'est pas conscient » de la maltraitance :

[I] est inutile de poser des questions directes aux enfants. L'enfant va nier les faits. Il a de nombreuses raisons pour cela. La première est que l'enfant est à l'école et donc loin des violences et des mauvais traitements. Les enfants ont l'arithmétique ou la grammaire à apprendre et ne peuvent le faire que si le reste n'est pas trop présent pour le moment. (Femme, début des années 70, Pays-Bas)

Il est courant pour les survivants de pédocriminalité organisée de décrire leur enfance dans des termes dissociatifs, « vivre dans deux mondes », avec lesquels ils ont pu fonctionner à l'école en « séparant » leur conscience des violences subies (Salter, 2013). Cependant, Solinski (2017) situe les adaptations dissociatives de ces enfants maltraités dans des matrices sociales plus larges du « ne pas savoir », dans lesquelles les spectateurs facilitent la maltraitance de l'enfant par leurs propres processus de déni et de désintérêt. Les contradictions apparentes présentées par les deux citations ci-dessus, dans lesquelles un répondant souligne la nécessité d'une enquête directe sur la sécurité des enfants, et l'autre suggère qu'une telle enquête pourrait être mise en échec par la victime dissociée, peuvent être résolues en reconnaissant que ces citations émergent de contextes dans lesquels la pédocriminalité organisée n'était ni nommée, ni reconnue, ni priorisée. Les différences générationnelles et géographiques entre les deux répondants à l'enquête sont révélatrices de la persistance et de la nature généralisée de l'ignorance institutionnalisée de cette pédocriminalité organisée

Expériences de détection et d'investigation

Sur les 60 participants qui ont répondu à une question facultative sur la divulgation des faits, 10 % ont déclaré que les violences qu'ils avaient subies avait été découvertes par un tiers, 4 % ont déclaré qu'une autre victime du même agresseur avait parlé, et 3 % des survivants ont déclaré que les photos et vidéos avaient été découvertes. La détection des faits, les enquêtes et poursuites ont été diverses et compliquées.

Plusieurs auteurs étaient impliqués dans les violences subies, ce qui pouvait obliger les victimes à comparaître plusieurs fois devant le tribunal, tout en sachant que des photos et vidéos de ce qu'ils avaient subi avaient été montrées au juge et parfois au jury. Cela les a profondément traumatisées, étant donné les connotations extrêmement humiliantes exprimées par de nombreux participants concernant ces images des violences subies.

Cette vulnérabilité n'était pas bien comprise par le personnel de la justice pénale. Par exemple, une survivante a raconté que, lorsqu'elle était adolescente, au cours de l'enquête sur l'infraction de son père, la police lui avait montré en présence de sa mère des images des violences qu'elle avait subies :

Les voir et voir ma mère les voir a été l'une des expériences les plus horribles de ma vie. C'était honteux pour moi. Je ne pourrai jamais les oublier et ma mère non plus, et elles nous hanteront toutes les deux pour toujours. Je souhaiterais tellement que cette étape du processus de poursuite de mon agresseur ne se soit pas produite. (Femme, 20 ans, États-Unis)

Cette citation souligne à quel point la prise en charge et les enquêtes en matière de violences sexuelles organisées sur les enfants se produisent sans prises de décision structurées et loin de toute pratique tenant compte des traumatismes ; la police et d'autres acteurs de la justice pénale prennent des décisions aux conséquences importantes pour les victimes sans nécessairement tenir compte de leurs besoins et de leur bien-être. La découverte de violences sexuelles organisées est un moment important et parfois catastrophique dans le parcours de vie d'un jeune. Alors que l'intervention de la justice pénale peut mettre fin à l'exploitation sexuelle de l'enfant, elle peut également catalyser la rupture des liens familiaux et de la sécurité familiale à mesure que l'ampleur des maltraitances subies par l'enfant est révélée. Une femme d'Amérique du Nord, dans la quarantaine, a décrit comment la détection de son exploitation par son père alors qu'elle était adolescente a provoqué l'effondrement des relations familiales restantes. Bien que sa mère n'ait pas été directement impliquée dans les violences, elle dit que sa mère avait été irritée des conséquences de l'enquête pour sa vie et sa réputation, et avait blâmé sa fille. Pendant ce temps, son frère était effrayé, furieux que sa propre victimisation sexuelle par son père puisse être révélée. Cet extrait renforce la dynamique fragile et dysfonctionnelle qui peut prévaloir dans les environnements familiaux sexuellement abusifs :

Ma mère a cessé de me parler parce qu'elle était sûre que mon cas allait « prendre de l'ampleur », faire la une des journaux et « ruiner » sa « réputation » au travail. Mon frère, lorsque j'ai révélé que la police enquêtait, a dit : « Si tu dis à quelqu'un que je sais quoi que ce soit, je te botterai tellement le cul que tu ne pourras pas sortir du lit le matin ». La vie familiale est devenue instable et on a considéré que j'étais la source des problèmes. (Femme, début des années 40, États-Unis)

Suite à l'emprisonnement de son père, cette répondante a décrit l'escalade des conflits familiaux au cours de son adolescence, culminant dans une période d'itinérance qu'elle a attribuée à l'hostilité et au ressentiment de sa mère. Son expérience illustre les implications graves et les conséquences durables des interventions de la justice pénale pour les enfants victimes de PMSE et de pédocriminalité organisée, avec des conséquences sur les liens fondamentaux avec leurs parents et leur famille, ainsi que sur leur éducation, leur logement et leurs résultats dans la vie. Néanmoins, la divulgation et la détection des faits ont une valeur profondément symbolique et significative pour les survivants, et la décision de ne pas instruire de plainte peut être préjudiciable. Dans le cas d'une survivante, la police a décidé de ne pas porter d'accusations contre son père. Des décennies plus tard, cette décision avait encore un impact psychologique profond sur elle, renforçant le mépris et la déshumanisation liés aux violences sexuelles qu'elle avait subies.

Ayant été abusée pendant toute mon enfance et au début de mon adolescence, j'ai souvent eu l'impression que je ne servais qu'à ça... être un genre de jouet pour les hommes, à utiliser et à réutiliser. Que ce rôle était ma seule valeur. L'abandon des poursuites ressemblait à une validation de cette impression... presque comme si la police et le procureur avaient signé un formulaire d'autorisation, une dérogation pour que n'importe qui puisse faire ce qu'il voulait de mon corps sans conséquence. (Femme, début des années 40, États-Unis)

La moitié de l'échantillon qui a répondu à la question sur la divulgation des faits n'a parlé pour la première fois qu'à l'âge adulte, cependant, aucun participant n'a signalé de charges retenues après qu'il a signalé les faits à l'âge adulte. Certains survivants ont déclaré avoir été activement dissuadés par la police de porter plainte, au motif que les preuves qu'ils fournissaient ne seraient pas suffisantes pour engager des poursuites. Pour de nombreux survivants, c'était ce à quoi ils s'attendaient. Ils ne se sentaient ni soutenus ni crus dans leur enfance et s'attendaient à ne pas l'être à l'âge adulte. En effet, la perspective de ne pas être cru était en soi profondément traumatisante et un obstacle à la révélation des faits. Ainsi une femme a déclaré:

Au moment où c'est arrivé, personne ne l'a remarqué. Et ceux qui savaient n'ont rien fait. J'avais trop peur d'être punie ou d'être tuée. Plus tard, il m'a semblé absurde d'en parler. Je pense que personne ne m'aurait crue et je n'avais pas beaucoup de preuves, surtout parce que personne ne m'avait soutenue.

Maintenant, en tant qu'adulte, ma peur des conséquences est tout aussi grave. D'une part, mes souvenirs sont très clairs mais aussi assez diffus. Je ne suis pas toujours cohérente dans mes propos ; parfois une autre partie de moi prend le dessus ou bien je me dissocie. Alors j'ai l'impression de ne dire que des mensonges parce que tout est tellement confus. Et j'ai tellement peur de perdre un procès et d'être alors diffamée comme une menteuse. Ce serait le pire et je n'en aurais plus la force. (Femme, fin vingtaine, Allemagne).

Cette citation rassemble un certain nombre de thèmes intriqués parmi les réponses à l'enquête. Les violences sexuelles sont généralement passées inaperçues dans l'enfance, dans un contexte social plus large dans lequel les survivants craignaient - en tant qu'enfants, et maintenant en tant qu'adultes - de ne pas être crus ou d'être tenus coupables de ces violences qu'ils avaient subies. Alors que les survivants exprimaient souvent avec passion un souhait de validation, de reconnaissance et de justice, la menace de représailles ou d'autres humiliations était un obstacle puissant, d'autant plus que les survivants cherchaient souvent à rassembler la force nécessaire pour faire face aux conséquences à long terme et délétères des violences.

Discussion

La découverte la plus frappante de cette étude est peut-être que, quel que soit leur âge ou leur pays de résidence, les participants à l'enquête ont décrit avoir été victimes de pédocriminalité organisée dans un milieu social et institutionnel où la possibilité de telles violences n'était pas reconnue. En dépit d'améliorations significatives dans les connaissances et les réponses aux violences sexuelles envers les enfants, l'ignorance de la pédocriminalité organisée reste un phénomène mondial enraciné. Une telle ignorance, mentionnée dans les réponses aux enquêtes, n'est pas une simple absence de connaissances. Au lieu de cela, des zones identifiables d'ignorance et des pratiques de production d'ignorance pourraient être déduites des expériences des survivants. Les zones d'ignorance font référence aux espaces et aux contextes des violences sexuelles organisées qui étaient exempts d'enquête externe ou de recherche d'informations. La zone

d'ignorance la plus évidente dans cette étude était la famille : plus des quatre cinquièmes des répondants au sondage ont identifié un ou les deux parents comme les principaux acteurs de la pédocriminalité organisée. Ils ont décrit la manière dont leurs parents les exploitaient avec une apparente impunité en utilisant les relations familiales comme mode de contrôle et de camouflage, tandis que la possibilité d'abus et d'exploitation sexuelle au sein de la famille n'était pas reconnue par l'entourage.

En ce sens, les zones d'ignorance identifiées dans cette étude correspondent étroitement aux distinctions longtemps critiquées dans les démocraties libérales entre sphère « publique » et « privée », où le foyer et la famille sont désignés comme des environnements « naturels », relativement libres de la surveillance et de la réglementation de l'État (Pateman, 1988). La résistance à la révélation des violences sexuelles au sein de la famille comme une priorité politique a été une caractéristique majeure des réactions négatives depuis le début des révélations de pédocriminalité organisée (Hechler, 1988) et semble avoir créé un point aveugle durable sur les connaissances et les réponses à la violence sexuelle envers les enfants. Néanmoins, dans cette étude, les violences sexuelles organisées extra-familiales pourraient également être entourées de zones d'ignorance, comme lorsqu'une communauté religieuse ou une famille ne peut pas accepter la possibilité de violences sexuelles par le clergé, lorsqu'un enfant a déjà été victimisé et traumatisé, et/ou lorsque la personne devant s'occuper de cet enfant est absente, incapable ou ne lui porte pas d'intérêt. Certains répondants se décrivent comme des enfants traumatisés et/ou négligés, dont la condition manquait de visibilité sociale pour les institutions telles que les écoles, alors que leur vulnérabilité était très visible pour les prédateurs et les réseaux d'exploitation sexuelle.

Les zones d'ignorance ont été renforcées par des pratiques conçues pour empêcher que les informations sur la pédocriminalité organisée ne soient largement diffusées. Les personnes interrogées ont fourni des récits explicites de menaces, de chantage et de torture destinés à s'assurer de leur silence. Les participants ont été régulièrement amenés à se sentir impliqués dans ces violences sexuelles de diverses manières, notamment en étant forcés de feindre le plaisir ou d'exercer des violences sexuelles contre d'autres enfants. Cependant, les victimes se livraient également à des pratiques d'ignorance. Poussés par la peur et la culpabilité, les victimes et les survivants eux-mêmes peuvent vouloir cacher l'existence du matériel pornographique les mettant en scène, comme dans l'exemple ci-dessus d'une femme allemande qui a supprimé les preuves numériques des violences sexuelles subies. En ce sens, certaines victimes peuvent être fortement alliées à leurs agresseurs en cherchant à préserver l'ignorance des violences qu'elles subissent. Ces zones et pratiques d'ignorance ont été maintenues au sein de macro-structures d'ignorance : nous entendons par là le déni et l'évitement socialement et institutionnellement installés de la connaissance de la pédocriminalité organisée. Dans cette étude, les enfants ont été piégés non seulement par les stratégies des auteurs et l'impunité accordée pour ces types et ces contextes particuliers de violences, mais aussi par le manque de protection que leur offrent les communautés et les institutions environnantes, où les possibilités de violences organisées et de mauvais traitements connexes restent inconnues. L'adaptation des victimes à de telles conditions

d'ignorance omniprésente comprenait le développement de la dissociation, une sorte d'ignorance de la pédocriminalité organisée imposée de l'intérieur en corrélation avec l'ignorance forcée et imposée de l'extérieur, de sorte que les enfants victimes peuvent nier même à eux-mêmes l'existence de cette pédocriminalité organisée. Le déni simultané de la pédocriminalité organisée par les victimes, les auteurs et les spectateurs suggère que l'antiépistémologie de la pédocriminalité organisée est elle-même une structure dissociative, conçue pour retarder et fragmenter la reconnaissance de la pédocriminalité organisée au niveau individuel ou collectif.

Dans le petit pourcentage de cas où les violences ont été détectées, les réponses des participants font penser que l'intervention ne tenait souvent pas compte de la dynamique unique des violences sexuelles organisées et de la vulnérabilité particulières de ce groupe de victimes. L'absence de réponse spécialisée et de reconnaissance explicite de cette pédocriminalité organisée a également eu un impact sur les survivants ayant révélé et signalé les faits à l'âge adulte. Un certain nombre de survivants aspiraient à la reconnaissance de la police et du système de justice pénale, mais se sont heurtés à des obstacles apparemment insurmontables liés à la divulgation tardive des faits et aux conséquences psychologiques et psychosociales importantes de ces violences. Ayant subi dans l'enfance des violences sexuelles organisées dans le contexte d'une ignorance endémique, ils ont anticipé la probabilité que ces faits ne soient pas crus ou complètement méconnus lorsqu'ils seraient adultes. En effet, comme discuté précédemment, les disciplines de la criminologie, de la sociologie et de la psychologie contiennent en elles de multiples structures et discours à travers lesquels les récits de violences sexuelles organisées ont été constitués comme « au-delà de toute vraisemblance » et révélateurs de faux souvenirs, de panique morale et de contagion sociale. Compte tenu de la prolifération et de la popularité de ces discours, les participants à cette enquête étaient tout à fait rationnels en prévoyant que déposer une plainte formelle à l'âge adulte ne pourrait probablement que provoquer une augmentation de la production d'ignorance.

Conclusion

L'étude de la maltraitance organisée peut être appréhendée selon les termes de Hess (2009) comme une forme de « science non élaborée » : il s'agit de connaissances qui seraient socialement utiles mais qui n'ont pas été générées car situées en dehors des processus de production de connaissances. Dans cette étude, la maltraitance organisée avait été occultée par de multiples types, pratiques et structures d'ignorance, de façon généralisée à travers les juridictions et les générations. Cette ignorance a été imposée par les agresseurs, qui se sont engagés dans une série de stratégies visant à maintenir le secret et à éviter la détection de leurs actes, mais cette ignorance a également été mise en scène par les victimes et les survivants via la dissociation, la non-divulgation et la dissimulation active du matériel pornographique les mettant en scène. Ces manifestations d'ignorance ont pris forme au sein de structures préférant ignorer cette pédocriminalité organisée, préférence ancrée dans des contextes sociaux et institutionnels. De telles formes d'ignorance peuvent être, prévient Smithson (1990, p. 208), « intégrées à notre technostructure organisationnelle », générant des

angles morts et des biais dans les réponses à des problèmes sociaux, qui restent non évoqués et non reconnus. Le coût d'une telle préférence de l'ignorance était clairement évident dans cet article, dans lequel les enfants étaient abandonnés à une exploitation abjecte, et les survivants adultes signalaient des taux élevés de maladie mentale, d'invalidité et de victimisation continue.

L'ignorance de la pédocriminalité organisée profite évidemment aux auteurs aux dépens des victimes, mais sert également les intérêts d'autres acteurs. Dans son récit de l'histoire irlandaise de l'ignorance des violences sexuelles sur les enfants, Keating (2018) identifie de multiples bénéficiaires de cette ignorance, y compris les institutions étatiques, religieuses et médiatiques pour qui la prévalence d'actes sexuels impliquant des enfants s'opposait aux récits insistant sur la vertu nationale et les bienfaits de l'État. L'existence même de la maltraitance organisée peut également être comprise comme un obstacle important à l'autorité de l'État et aux idéologies du progrès et de la civilisation, révélant plutôt la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation et à la marchandisation en plein échec systémique de leur protection. Il existe une gamme d'acteurs pour qui le déni, le désaveu et la préférence pour l'ignorance remplissent une fonction défensive, les isolant des vérités pénibles ou gênantes, et leur permettant de reporter indéfiniment les réponses à donner (Cohen, 2001). Dans le contexte contemporain, ces bénéficiaires comprennent des entreprises technologiques qui sont restées délibérément ignorantes de l'étendue et de la gravité de la pornographie mettent en scène des enfants (PMSE), car elle a proliféré sur leurs services et leurs plateformes. L'ignorance de la pédocriminalité organisée et le silence des victimes et des survivants qui en résulte ont fourni un contexte indispensable à la prolifération des services et des plateformes en ligne, ce qui a facilité l'exploitation sexuelle des enfants à grande échelle.

Cependant, l'intolérance apparente aux informations sur la pédocriminalité organisée, évidente dans tout un ensemble de systèmes de connaissances, y compris la criminologie, suggère que cette ignorance a un caractère systémique ou structurel. Dans son article sur l'antiépistémologie de la violence sexuelle, Cunniff Gilson (2015) examine comment la victimisation sexuelle exprime et symbolise des formes de vulnérabilité humaine incompatibles avec des modalités hégémoniques de pouvoir et d'autorité, et stigmatisées par elles. Selon elle la vulnérabilité est une condition non choisie mais incontournable des êtres humains. Dans les structures sociales où la vulnérabilité est synonyme de faiblesse et de faible valeur, elle soutient qu'il existe un « intérêt actif » à nier la « nature des vulnérabilités en jeu » dans la violence sexuelle (Cunniff Gilson, 2015 p 233). Il n'y a peut-être pas d'exploitation plus abjecte de la vulnérabilité humaine que l'exploitation sexuelle systématique d'un enfant par un parent ou un autre adulte ayant autorité dont il dépend. Il est révélateur que les systèmes de connaissance dominants aient été incapables d'offrir des modes de représentation stables et réparateurs pour des enfants dans un état de profonde impuissance et complètement trahis.

En ce qui concerne la pédocriminalité organisée, le domaine des violences sexuelles faites aux enfants a été caractérisé par des annonces prématurées de compréhension définitive et par le verrouillage de toute possibilité d'amélioration

ultérieure des connaissances. Cela constitue ce que Faber et Proops (1998, p. 117) ont appelé « l'ignorance fermée », où les problèmes sont négligés et les informations, les idées et les méthodes pertinentes restent ignorées (p 117). La prolifération de la PMSE peut être comprise comme un moment de rupture dans cette boucle fermée de l'ignorance, moment où l'ensemencement des plateformes en ligne avec des fichiers numériques montrant de la pédocriminalité organisée a déstabilisé les processus de production de l'ignorance et a donné une visibilité involontaire mais indéniable à des formes ignorées de l'exploitation sexuelle d'enfants.

La première étape pour surmonter les conséquences de la production d'ignorance est de reconnaître explicitement cette pédocriminalité organisée comme un objet légitime de connaissance, de recherche et d'action criminologique. Cette reconnaissance devrait traiter des « connaissances négatives », c'est-à-dire de la connaissance des « limites du savoir, des erreurs que nous commettons en essayant de savoir, des choses qui interfèrent avec notre savoir, auxquelles nous ne nous intéressons pas et que nous ne voulons pas vraiment savoir » (Cetina, 1999, p. . 63). Cette recherche de « connaissances négatives » implique de reconnaître explicitement que la pédocriminalité organisée a été mise entre parenthèses pendant qu'on poursuivait d'autres domaines d'enquête sur les violences sexuelles à l'égard des enfants, et de reconnaître qu'il est nécessaire d'agir pour considérer désormais la pédocriminalité organisée comme un objet connaissable du discours universitaire et des préoccupations sociales. Une telle action peut inclure de nouvelles formes de production de connaissances, telles que la recherche, mais aussi la récupération d'informations existantes sur les violences sexuelles organisées, mais qui ont été supprimées ou ordonnées de manière illogique en raison de déformations du domaine des connaissances, créées par des processus et des structures d'ignorance.

La deuxième étape est l'élaboration de cadres politiques et pratiques pour relever les défis liés à la pédocriminalité organisée, en reconnaissant les multiples formes d'ignorance qui caractérisent le problème et la nécessité de prendre des décisions et d'enquêter dans des conditions d'ignorance partielle. Ces cadres devraient tenir compte non seulement des catégories d'ignorance mises en avant par les auteurs et les victimes, mais aussi de la tendance collective à l'ignorance intentionnelle du degré où les enfants peuvent être trahis par ceux dont ils dépendent le plus. En ce sens, un réajustement dans la recherche est nécessaire, ainsi que dans la politique et la pratique, de sorte que la PMSE soit non seulement un problème à résoudre, mais devienne aussi une porte d'accès aux réalités complexes des violences sexuelles faites aux enfants et à leurs effets à long terme. La réponse actuelle à la PMSE définit le problème principalement comme un problème d'application de la loi (identification des victimes et poursuite des contrevenants) et de réglementation du contenu (suppression des contenus illégaux d'Internet), ce qui limite nécessairement les réponses et les solutions disponibles. Une approche plus globale comprendrait l'incorporation de la maltraitance organisée dans les cursus et la formation des personnes s'occupant d'enfants et des autorités policières, garantissant que tous les professionnels chargés de protéger les enfants n'ignorent pas la diversité et la gravité de la maltraitance sexuelle des enfants. Un tel mouvement passe nécessairement par la légitimation des voix des victimes et des survivants. Comme cet article l'a

clairement démontré, les personnes ayant subi des violences sexuelles organisées peuvent fournir des informations vitales sur les processus et les contextes de ces violences faites aux enfants et sur les défaillances systémiques qui rendent ces violences possibles.

Bibliographie

- Alcoff, L. (1996). 'Dangerous Pleasures: Foucault and the Politics of Pedophilia', in S. Hekman, ed., *Re-Reading the Canon: Feminist Interpretations of Foucault*, 99-136. Pennsylvania State Press.
- Beckett, K. (1996). 'Culture and the Politics of Signification: The Case of Child Sexual Abuse', *Social Problems*, 43/1: 57-76.
- Berenbaum, T. M., Burgess, A. W., Cucci, J., Davidson, H. A., McCaghy, C. H., & Summit, R. C. (1984). 'Child Pornography in the 1970s', in A. W. Burgess & M. Lindeqvist Clark, eds, *Child Pornography and Sex Rings*, 7-23. Lexington Books.
- Bernstein, J. H. (2009). 'Nonknowledge: The Bibliographical Organization of Ignorance, Stupidity, Error, and Unreason: Part One'. *KO Knowledge Organization*, 36/1: 17-29.
- Bibby, P. (1996). 'Definitions and Recent History', in P. Bibby, ed, *Organised Abuse: The Current Debate*, 1-8. Arena.
- Braun, V., & Clarke, V. (2006). 'Using Thematic Analysis in Psychology', *Qualitative Research in Psychology*, 3/2: 77-101.
- Bursztein, E., Bright, T., Clarke, E., DeLaune, M., Eliff, D. M., Hsu, N., Olson, L., Sheehan, J., Thakur, M. & Thomas, K. (2019). *Rethinking the Detection of Child Sexual Abuse Imagery on the Internet*. Paper presented at the The World Wide Web Conference. Retrieved from: <https://research.google/pubs/pub48118/>
- C3P. (2017). *Survivor's Survey Preliminary Report*. Canadian Centre for Child Protection. Retrieved from: https://protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyPreliminaryReport_en.pdf
- Campbell, S. (2003). *Relational Remembering: Rethinking the Memory Wars*. Rowman and Littlefield Publishers.
- Cetina, K. K. (1999). *Epistemic Cultures: How the Sciences Make Knowledge*. Harvard University Press.
- Cheit, R. (2014). *The Witch-Hunt Narrative: Politics, Psychology and the Sexual Abuse of Children*. Oxford University Press.
- Cohen, S. (2001) *States of Denial: Knowing about Atrocities and Suffering*. Cambridge: Polity Press.
- Cunniff Gilson, E. (2015) 'Intersubjective vulnerability, ignorance, and sexual violence.' In Gross, M. and McGoey, L., eds, *Routledge International Handbook of Ignorance Studies*, 228–238, Routledge.
- Dallam, S. J. (2002). 'Science or Propaganda? An Examination of Rind, Tromovitch and Bauserman (1998)', *Journal of Child Sexual Abuse*, 9/3-4: 109-134.
- ECPAT & INTERPOL. (2018). *Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Abuse Material*. ECPAT. Retrieved from: <https://ecpat.org/wp-content/uploads/2021/05/TOWARDS-A-GLOBAL-INDICATOR-ON-UNIDENTIFIED-VICTIMS-IN-CHILD-SEXUAL-EXPLOITATION-MATERIAL-Summary-Report.pdf>
- Faber, M., & Proops, J. L. (1998). *Evolution, Time, Production and the Environment*. Springer.
- FBI History. (n. d.). Operation Innocent Images. Retrieved from: <https://www.fbi.gov/history/famous-cases/operation-innocent-images>
- Galison, P. (2004) Removing knowledge. *Critical Inquiry*, 31/1: 229-243.

- Hechler, D. (1988). *The Battle and the Backlash: The Child Sexual Abuse War*. Lexington Books.
- Hess, D. J. (2009). 'The Potentials and Limitations of Civil Society Research: Getting Undone Science Done', *Sociological Inquiry*, 79/3: 306-27.
- ISSTD. (2011). 'Guidelines for Treating Dissociative Identity Disorder in Adults, Third Revision', *Journal of Trauma & Dissociation*, 12/2: 115-87.
- Jenkins, P. (1992). *Intimate Enemies: Moral Panics in Contemporary Great Britain*. Transaction Publishers.
- Jenkins, P. (2001). *Beyond Tolerance: Child Pornography on the Internet*. NYU Press.
- Keating, A. (2018). 'The Ideology and Mechanics of Ignorance: Child Abuse in Ireland', in Barton, A. & Davis, H., eds, *Ignorance, Power and Harm: Agnotology and The Criminological Imagination*, 61-85. Palgrave.
- Keenan, M. (2011) *Child sexual abuse and the Catholic Church: gender, power, and organizational culture*. New York: Oxford University Press.
- Kelly, L., & Regan, L. (2000). 'Sexual Exploitation of Children in Europe: Child Pornography', *Journal of Sexual Aggression*, 6/1/2: 6-28.
- Kitzinger, J. (2004). *Framing Abuse: Media Influence and Public Understanding of Sexual Violence against Children*. Pluto Press.
- McCarthy, M. A., & Moodie, R. A. (1981). 'Parliament and Pornography: The 1978 Child Protection Act', *Parliamentary Affairs*, XXXIV/1: 47-62.
- McGoey L (2012) Strategic unknowns: Towards a sociology of ignorance. *Economy and Society*, 41/1): 1-16.
- Morris, S. (2011, March 12). 'Colin Batley, Leader of Sex Cult Preying on Children, Could Spend Life in Jail', *Guardian*. Retrieved from: pp. <http://www.theguardian.com/uk/2011/mar/2011/sex-cult-leader-colin-batley-sentenced>.
- NCMEC. (2021). *2020 Reports by Electronic Service Providers*. Retrieved from: <https://www.missingkids.org/content/dam/missingkids/gethelp/2020-reports-by-esp.pdf>
- Nelson, S. (2016). *Tackling Child Sexual Abuse: Radical Approaches to Prevention, Protection and Support*. Policy Press.
- Pateman, C. (1988) *The Sexual Contract*. Oxford: Polity Press.
- Pilgrim, D. (2018). *Child Sexual Abuse: Moral Panic or State of Denial?* Routledge.
- Pratt, J. (2009). 'From Abusive Families to Internet Predators? The Rise, Retraction and Reconfiguration of Sexual Abuse as a Social Problem in Canada', *Current Sociology*, 57/1: 69-88.
- Salter, M. (2013). *Organised Sexual Abuse*. London: Glasshouse/Routledge.
- Salter, M. (2017). Organized abuse in adulthood: survivor and professional perspectives. *Journal of Trauma & Dissociation*, 18(3), 441-453.
- Seto, M., Buckman, C., Dwyer, R., & Quayle, E. (2018). *Production and Active Trading of Child Sexual Exploitation Images Depicting Identified Victims: NCMEC/Thorn Research Report*. NCMEC. Retrieved from: https://www.missingkids.org/content/dam/missingkids/pdfs/ncmec-analysis/Production%20and%20Active%20Trading%20of%20CSAM_FullReport_FINAL.pdf

- Smithson, M. (1985). 'Toward a Social Theory of Ignorance', *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 15/2: 151-72.
- Smithson, M. (1990). 'Ignorance and Disasters', *International Journal of Mass Emergencies and Disasters*, 8/3: 207-35.
- Solinski, S. (2017). 'Knowing and Not Knowing: A Frequent Human Arrangement', *Journal of Trauma & Dissociation*, 18/3: 397-408.
- Spraitz, J.D. and Bowen K.N. (2016) Techniques of neutralization and persistent sexual abuse by clergy: A content analysis of priest personnel files from the Archdiocese of Milwaukee. *Journal of Interpersonal Violence*, 31/15): 2515-2538.
- Sykes, G.M. and Matza, D. (1957) Techniques of neutralization: A theory of delinquency. *American Sociological Review*, 22/6): 664-670.
- WeProtect Global Alliance. (2021). *Framing Child Sexual Abuse and Exploitation Online as a Form of Human Trafficking: Opportunities, Challenges and Implications*. Retrieved from: <https://www.weprotect.org/library/framing-child-sexual-abuse-and-exploitation-online-as-a-form-of-human-trafficking-opportunities-challenges-and-implications/>
- Whittier, N. (2009). *The Politics of Child Sexual Abuse: Emotion, Social Movements, and the State*. Oxford University Press.
- Wolak, J. (2015) Technology-facilitated organized abuse: An examination of law enforcement arrest cases. *International Journal for Crime, Justice & Social Democracy* 4(2). Retrieved from: <https://www.crimejusticejournal.com/article/view/755>